ASSOCIATION
PiklerLóczy
Pour une réflexion sur l'enfant. FRANCE

Conditions Générales de Vente
de
l'Association PIKLER LOCZY - FRANCE

Version du 5 novembre 2026

Article 1 – Désignation et définitions

L'Association Pikler Loczy-France (ci-après « l'Association ») est une association loi 1901 et un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la petite enfance. Son siège social est situé 26 boulevard Brune, 75014 Paris (SIRET 352 744 643 00045).

Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 16566 75 auprès du préfet de la région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. L'Association est certifiée Qualiopi au titre des actions de formation.

L'Association conçoit et dispense des formations Inter dans ses locaux et en région, ainsi que des formations Intra à Paris, sur l'ensemble du territoire et à l'étranger, seule ou en partenariat. Elle est le seul organisme de formation titulaire en France de la licence de la marque Pikler.

Dans les présentes, on entend par :

- **Commanditaire** : la personne morale (employeur, structure, collectivité) qui commande une formation pour un ou plusieurs stagiaires.
- **Particulier** : la personne physique qui s'inscrit à titre individuel et finance elle-même tout ou partie de sa formation.
- **Client** : le commanditaire ou le particulier.
- **Stagiaire** : la personne physique qui suit la formation.
- **Formation Inter** : formation inscrite au catalogue de l'Association, réunissant dans ses locaux ou dans des locaux mis à disposition en région, des stagiaires de structures différentes.
- **Formation Intra** : formation conçue sur mesure pour un commanditaire, ou un groupe de commanditaires, et réalisée dans les locaux de son choix.
- **CGV** : les présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Objet et champ d'application

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation réalisées par l'Association. Toute inscription ou commande vaut acceptation pleine et entière des CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit contraire de l'Association.

Pour les marchés publics, les pièces du marché (CCAP, acte d'engagement) prévalent sur les CGV en cas de contradiction.

Les CGV en vigueur sont celles disponibles sur le site www.pikler.fr à la date de la commande.

Article 3 – Prix et conditions tarifaires

Les prix sont fixés pour chaque année civile. Le prix applicable est celui en vigueur à la date de signature du devis ou de l'inscription.

26 boulevard Brune - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

Association loi 1901 - SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A
Déclaration d'activité n° 11 75 16566 75 - Préfecture de la région Île-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Les prix sont exprimés en euros, nets de taxes : TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts.

- **Formation Inter** : le prix est celui du catalogue. Il comprend l'intervention du ou des formateurs et les supports pédagogiques remis aux stagiaires. Il ne comprend ni la restauration, ni le transport, ni l'hébergement des stagiaires.
- **Formation Intra** : le prix figure sur le devis. Il comprend l'intervention du ou des formateurs, la conception pédagogique et les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs, sauf mention contraire du devis.

Article 4 – Inscription, convention et contrat de formation

4.1 Commanditaires

L'Association adresse un devis au commanditaire. Après acceptation écrite du devis, elle lui adresse une convention de formation professionnelle (articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail).

La convention est retournée datée, signée et tamponnée, par voie électronique, au plus tard 7 jours calendaires avant le début de la formation. À défaut, l'Association peut refuser l'entrée en formation.

4.2 Particuliers

Le particulier qui finance lui-même sa formation signe un contrat de formation professionnelle (article L6353-3 du Code du travail).

- Il dispose d'un délai de **10 jours** à compter de la signature pour se rétracter, par lettre recommandée avec avis de réception, sans frais (article L6353-5).
- Aucune somme ne peut être exigée avant la fin de ce délai. Un acompte de **30 % maximum** du prix peut ensuite être demandé. Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation (article L6353-6).

4.3 Documents remis

Avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation précisant les dates, horaires, lieu et programme, ainsi que le règlement intérieur.

À l'issue de la formation, l'Association remet à chaque stagiaire un certificat de réalisation. Une copie est transmise au commanditaire sur demande, et à l'OPCO avec la facture en cas de prise en charge.

Article 5 – Facturation et paiement

5.1 Facturation

Les formations sont facturées à l'issue de l'action. Pour les formations en plusieurs sessions, des factures intermédiaires peuvent être émises pour les sessions réalisées. Les factures sont payables à réception, sans escompte, par virement ou chèque à l'ordre de l'Association Pikler Loczy-France.

Les clients publics sont facturés via Chorus Pro. Le délai de paiement est alors de 30 jours.

Un paiement échelonné peut être accordé à titre exceptionnel. Ses modalités sont fixées par écrit avant le début de la formation.

5.2 Prise en charge par un OPCO

Le commanditaire fait sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Il transmet l'accord de financement à l'Association au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation, et indique sur la convention l'OPCO à facturer.

26 boulevard Brune - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

Association loi 1901 - SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A
Déclaration d'activité n° 11 75 16566 75 - Préfecture de la région Île-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

- Si l'accord n'est pas reçu dans ce délai, la totalité de la formation est facturée au commanditaire.
- En cas de prise en charge partielle, ou de refus de l'OPCO, la différence est facturée au commanditaire.
- L'OPCO ne règle que les heures effectivement suivies. Les heures d'absence non prises en charge sont facturées au commanditaire.

5.3 Retard de paiement

Pour les clients professionnels, toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- des pénalités de retard égales à **trois fois le taux d'intérêt légal** ;
- une **indemnité forfaitaire de 40 €** pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce). Une indemnité complémentaire peut être demandée sur justificatifs si les frais réels sont supérieurs.

Pour les clients publics, les intérêts moratoires légaux s'appliquent.

Article 6 – Annulation, report ou remplacement par le client

Toute annulation ou demande de report est notifiée par e-mail à pikler.loczy@pikler.fr. La date de réception de l'e-mail fait foi.

6.1 Commanditaires

Date de l'annulation	Somme due par le commanditaire
Plus de 10 jours calendaires avant le début	Aucune
De 10 à 4 jours calendaires avant le début	50 % du prix de la formation
Moins de 4 jours calendaires avant le début, ou absence le premier jour	100 % du prix de la formation
Après le début de la formation	100 % du prix de la formation

Ces sommes constituent un dédit. Elles font l'objet d'une facture distincte, ne peuvent pas être réglées par un OPCO et ne sont pas des dépenses de formation.

Le commanditaire peut remplacer un stagiaire par une autre personne de profil équivalent, sans frais, jusqu'à la veille de la formation.

6.2 Particuliers

Après le délai de rétractation, la grille ci-dessus s'applique. Si le particulier abandonne la formation en cours pour un cas de force majeure dûment justifié, seules les heures réalisées sont dues, au prorata (article L6353-7 du Code du travail).

6.3 Report

Un report sur une autre session peut être accordé à titre exceptionnel, sans frais s'il est demandé plus de 10 jours calendaires avant le début de la formation.

Article 7 – Annulation ou report par l'Association

7.1 Nombre insuffisant d'inscrits

L'Association peut annuler ou reporter une formation Inter si le nombre d'inscrits est inférieur à 7 stagiaires. Elle en informe les clients par e-mail au plus tard 10 jours calendaires avant le début de la formation.

26 boulevard Brune - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

Association loi 1901 - SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A
Déclaration d'activité n° 11 75 16566 75 - Préfecture de la région Île-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

7.2 Indisponibilité d'un formateur

En cas d'empêchement d'un formateur (maladie, accident), l'Association s'efforce de le remplacer par un formateur de compétence équivalente. À défaut, la formation est reportée.

7.3 Force majeure

L'Association n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations causée par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment visés : catastrophes naturelles, incendies, interruption des transports, des télécommunications ou de l'énergie, décisions des autorités publiques.

7.4 Conséquences

Dans tous ces cas, les clients sont prévenus par e-mail dans les meilleurs délais. L'Association propose une nouvelle date. Si le client la refuse, les sommes versées pour les heures non réalisées lui sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due.

L'Association est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

Article 8 – Horaires et lieux de formation

Sauf indication contraire, une journée de formation dure 6 heures, hors pauses, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Les stagiaires signent leur présence en ligne, par demi-journée, via l'e-mail reçu le matin de la formation ou le QR code proposé par le formateur.

Les locaux de l'Association accueillent les stagiaires de 8h45 à 18h.

Pour les formations Intra, le commanditaire met à disposition une salle adaptée, conforme aux règles d'hygiène et de sécurité applicables aux établissements recevant du public.

Article 9 – Programme de formation

Le programme de chaque formation figure sur sa fiche catalogue ou dans la proposition Intra. Le formateur peut l'adapter aux besoins et au niveau du groupe, sans en modifier les objectifs. En Intra, le programme est co-construit avec le commanditaire et validé avec le devis.

Article 10 – Règlement intérieur et accessibilité

Les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Association, remis avec la convocation.

L'Association s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute personne concernée est invitée à contacter la référente handicap avant l'inscription, afin d'étudier les adaptations possibles : **Mme Audrey Vanègue** – pikler.loczy@pikler.fr.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques utilisés ou remis pendant les formations, quelle que soit leur forme (papier, numérique, oral), sont des œuvres protégées par le Code de la propriété intellectuelle. La marque Pikler est utilisée sous licence.

Le client et les stagiaires s'interdisent de reproduire, diffuser, modifier ou exploiter tout ou partie de ces documents sans l'accord écrit de l'Association. Cette interdiction vise en particulier leur utilisation pour organiser ou animer des formations.

Article 12 – Confidentialité

L'Association, le client et les stagiaires gardent confidentiels les documents et informations échangés avant et pendant la formation, notamment le contenu des propositions de l'Association.

26 boulevard Brune - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

Association loi 1901 - SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A
Déclaration d'activité n° 11 75 16566 75 - Préfecture de la région Île-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Article 13 – Références commerciales

Sauf refus écrit de sa part, le commanditaire autorise l'Association à citer son nom et la nature de la prestation dans ses listes de références, propositions commerciales et rapports d'activité.

Article 14 – Données personnelles

L'Association, responsable du traitement, collecte les données personnelles des stagiaires et des contacts du client pour gérer les inscriptions, organiser et suivre les formations, établir les documents administratifs et de facturation, et améliorer son offre. Ce traitement repose sur l'exécution du contrat et sur ses obligations légales d'organisme de formation.

- **Destinataires** : le personnel et les formateurs de l'Association, ses partenaires de formation, les OPCO et financeurs, ses prestataires techniques (logiciel de gestion des formations, hébergement), et les autorités de contrôle.
- **Durée de conservation** : 3 ans après la fin de la formation pour les justificatifs de réalisation et d'évaluation, 10 ans pour les pièces comptables.
- **Droits** : conformément au RGPD et à la loi Informatique et libertés, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Elle peut l'exercer par e-mail à pikler.loczy@pikler.fr ou par courrier au 26 boulevard Brune, 75014 Paris. Elle peut aussi adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Le commanditaire s'engage à informer ses salariés inscrits de ces dispositions.

Les images ou vidéos réalisées lors d'exercices pédagogiques le sont avec l'accord des personnes filmées et sont effacées à l'issue de l'exercice.

Article 15 – Réclamations et médiation

Toute réclamation est adressée par e-mail à pikler.loczy@pikler.fr. L'Association en accuse réception et y répond dans un délai de 15 jours.

Le particulier peut, après une réclamation écrite restée sans solution, saisir gratuitement le médiateur de la consommation : le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C), 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris – tél. : 01 89 47 00 14 – site internet : www.cm2c.net.

Article 16 – Droit applicable et litiges

Les CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le litige est porté devant le tribunal judiciaire de Paris, sous réserve des règles d'ordre public, notamment celles protégeant les consommateurs.

26 boulevard Brune - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

Association loi 1901 - SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A
Déclaration d'activité n° 11 75 16566 75 - Préfecture de la région Île-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État